LE DIRECTEUR DE PLONGEE

- Comment former un DP
- Quels rôles ?
- Quelles qualités ou connaissances ?
- Quelles responsabilités ?

LE CODE DU SPORT

- ARRETE DU 28 FEVRIER 2008
- Articles A 322-73 à A 322-75

QUI PEUT ETRE DIRECTEUR DE PLONGEE ?

- En milieu naturel :
  - Niveau E3 minimum
  - Niveau P5 (uniquement en **EXPLORATION**)
- En milieu artificiel :
  - Niveau E1 minimum (profondeur n'excédant pas **6m**)

- ROLE DU DIRECTEUR DE PLONGEE

LE D.P ORGANISE L'ACTIVITE

- Il est PRESENT sur le site
- Élaboration des palanquées
- Choix de l'encadrant
- Niveaux de plongée…….(cas N3 et +)
- Affinités
- Expérience en plongée
- Matériel obligatoire des plongeurs
- Matériel obligatoire sur place et matériel particulier
- Lieu de plongée adapté (exercice et/ou exploration)
- Prise de décision

IL FIXE LES CARACTERISTIQUES DE LA PLONGEE

- Profondeur
- Temps
- Parcours
- Consignes de sécurité
- Mise en place et l’utilisation de moyens pédagogiques
- Dangers éventuels

LE D.P AUTORISE

- L’autonomie des niveaux 1
  - Après une formation adaptée (compétence 5)
- Les N4 à effectuer des baptêmes
  - En milieu artificiel n’excédant pas 6m
  - Expérience du N4
  - capacité à faire le briefing

EN RESUME

- Le Directeur de plongée est responsable de l'activité
- Le Directeur de Plongée est présent sur le site
- Il organise l'activité
- Il fixe les caractéristiques de la plongée
- Il autorise : l'autonomie des N1

  les baptêmes par des N4
- Il s'assure de l'application du code du sport